

Conseiller du salarié

Le conseiller du salarié est désigné par le préfet du département. En l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise, il assiste et conseille les salariés, sur leur demande, soit au cours de l'entretien préalable au licenciement, soit au cours du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle du contrat de travail. Le conseiller du salarié bénéficie de toutes les garanties pour accomplir sa mission dont une protection particulière contre le licenciement, lequel est soumis à l'autorisation préalable de l'inspection du travail. En tant que conseiller du salarié, cette formation vous permettra de mieux connaître votre rôle et les liens avec les autres acteurs du juridique.



OBJECTIFS

- Permettre aux participants une meilleure compréhension de la politique et de l'organisation juridique de la CFDT et situer leur action dans cette organisation.
- Identifier, maîtriser la procédure de licenciement.
- Définir les suites possibles au licenciement.



PROGRAMME

- Le mandat de conseiller du salarié
- Le rôle et la place du conseiller dans l'organisation juridique de la CFDT
- Les outils du conseiller du salarié
- Le contrat de travail
- La procédure de licenciement et les suites possibles



PUBLIC

- Conseillers du salarié mandatés par une Union départementale CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
1 jour

DATES ET LIEUX

- 10 février 2025, Quimper (29)



TARIF

- 80 € / participant
- 32 € / participant dans le cadre d'un financement par un syndicat adhérent à l'Ifreb

• Prise en charge des frais de formation : Union départementale ou syndicat •

